

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 24 février 2021

Délibération n° 2021 – 24/02/2021 – 11

Offre de formation rentrée 2021

Pour les étudiants de PASS : capacités d'accueil de la L2 et modalités d'accueil dans la L2, L2 correspondant à l'option disciplinaire suivie au niveau du PASS

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 4 février 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 20 Membres représentés : 5 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les capacités d'accueil de la L2 et modalités d'accueil dans la L2 pour les étudiants de PASS, L2 correspondant à l'option disciplinaire suivie au niveau du PASS.**

Dijon, le 25 février 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Avenir des PASS dans les L2 correspondant aux mineures

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Avenir des PASS dans les L2 correspondantes aux mineures

Public concerné : les étudiants de PASS qui ont validé leur année de PASS sans obtenir l'accès aux études de santé

Site	Domaine	Formation	Capacités d'accueil		Conditions d'accès à la L2	Dispositif(s) envisagé(s) pour accompagner les étudiants PASS dans la L2
			Etudiants de PASS	Etudiants de PACES		
Dijon	Arts, Lettres, Langues	L2 LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA)	25		Obtenir la moyenne dans les UE Santé <u>ET</u> dans l'UE5 LEA Une commission composée de collègues de LEA sera nommée afin de départager les dossiers. Elle examinera avec une attention particulière les résultats en langues.	Les étudiants PASS admis en L2 passeront un test d'anglais (Langue A) en début de semestre et pourront, selon leurs résultats et après entretien avec le responsable de L1, s'ils le souhaitent, en fonction de leur niveau, si l'emploi du temps le permet, suivre un cours de remise à niveau au Centre de Langues. Par contre ils signeront un engagement à suivre le cours de manière régulière (afin de s'assurer de l'implication des étudiants concernés).
Dijon	Arts, Lettres, Langues	L2 PHILOSOPHIE	30		Résultats suffisants (supérieurs ou égaux à 12/20) lors de l'épreuve de philosophie de la mineure PASS (montrant des qualités rédactionnelles et qualités de raisonnement indispensables pour entrer directement en L2)	Tutorat étudiant Conseils des enseignants sur le site de l'UFR concernant les éléments rédactionnels en philosophie
Dijon	Droit, Économie, Gestion	L2 DROIT	30		Avoir validé les 60 ECTS de la PASS et avoir validé la mineure droit à 10. En raison de la capacité d'accueil, les 30 meilleurs candidats seulement seront retenus	Aucun dispositif particulier
Dijon	Sciences Humaines et Sociales	L2 PSYCHOLOGIE	10		Réussite de l'année PASS et avoir validé la mineure en psychologie à 10/20.	Aucun
Dijon	Sciences, Technologies, Santé	L2 SCIENCES TECHNIQUES Départements Physique et Chimie	25		Avoir validé sa L1 PASS avec une mineure Sciences et Techniques, avoir la moyenne dans la mineure et vouloir suivre un parcours physique-chimie en L2 (pour les autres parcours de l'UFR l'étudiant devra s'inscrire en L1 via parcoursup).	L'étudiant sera dans un parcours de remédiation. Il devra suivre certains enseignements de L2 et de L1 afin d'avoir les prérequis suffisants pour la suite. Il ne validera pas en un an 60 ECTS et effectuera les années L2 et L3 en 3 ans.
Dijon	Sciences, Technologies, Santé	L2 SCIENCES DE LA VIE	20	10	Classement au sein de la L1 PASS avec note supérieure à 10 à l'UE filiarisée SVTE Etudiants de PACES : 10 redoublants L1 PACES avec note supérieure à 10	Aucun dispositif particulier
Dijon	Sciences, Technologies, Santé	L2 SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Dijon	30		1/ NOTE de la mineure STAPS > ou égale à 12/20 2/ Validation de l'année PASS en session 1 3/ Sélection des candidats dans l'ordre décroissant de leur moyenne dans la mineure STAPS jusqu'à atteinte de la capacité d'accueil fixée	Aucun
Le Creusot	Sciences, Technologies, Santé	L2 SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Le Creusot				
TOTAL			170	10		